

baissées. Les aspirants qui franchissent cette étape se rendent à la BFC de Moose Jaw où une instruction plus avancée leur est dispensée en utilisant des avions *Tutor*. Ceux qui réussissent ce cours reçoivent leurs ailes.

Après 22 ans d'utilisation, le T-33 *Silver Star*, avion d'instruction avancée est maintenant en voie d'être retiré du service.

Les Forces canadiennes utiliseront, en vertu du nouveau programme, 25 *Tutor* de plus, pour un total de 95, et 26 CF-5.

### Protocole d'entente avec le groupe des commis fédéraux

Les négociateurs du Conseil du Trésor ont signé le 6 décembre un protocole d'entente avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada pour une nouvelle convention collective régissant quelque 40,000 employés fédéraux du Groupe des commis aux écritures et aux règlements; ce groupe est le plus considérable de la Fonction publique.

Le protocole d'entente a été conclu avec l'aide d'un médiateur nommé par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Le projet de convention sera soumis aux membres du groupe qui travaillent dans tous les ministères et organismes fédéraux.

Les clauses les plus importantes comprennent des augmentations de salaire de 9% pour les employés du niveau CR 1, de 8½% pour ceux des niveaux CR 2 à CR 5 et de 8% pour ceux des niveaux CR 6 et CR 7. Ces augmentations, dont la moyenne est de 8½%, sont rétroactives au 30 juillet 1973. Tous les employés du groupe recevront une autre augmentation de 7½% le 30 septembre 1974. La durée de la convention est de 27½ mois, soit du 30 juillet 1973 au 16 novembre 1975. Il n'y aura pas de changement dans la durée de la semaine de travail actuelle qui est de 37½ heures.

Les effectifs les plus nombreux se situent au niveau CR 3 du groupe, niveau pour lequel le salaire annuel maximal, avant les négociations, était de \$7,372. Le nouveau maximum de ce niveau sera de \$7,999, avec effet rétroactif au 30 juillet 1973. Il sera porté à \$8,599 le 30 septembre 1974.

### Deux autres timbres consacrés aux Indiens

Les Postes canadiennes ont émis le 28 novembre deux timbres de 8c. ayant trait au symbolisme et au costume des Algonquins. Ces timbres complètent une série de quatre consacrés aux Algonquins; les premiers ont paru en février 1973. Ils font tous partie de la série permanente commencée en 1972 et consacrée à la culture des tribus indiennes du Canada.

Un des timbres illustre en rouge et noir l'oiseau-tonnerre, un des esprits les plus puissants chez les Algonquins. Le motif stylisé est l'oeuvre de Georges Beaupré, de Montréal. Le dessin qui représente le costume algonquin a été peint par Lewis Parker, de Toronto.

#### Les Algonquins

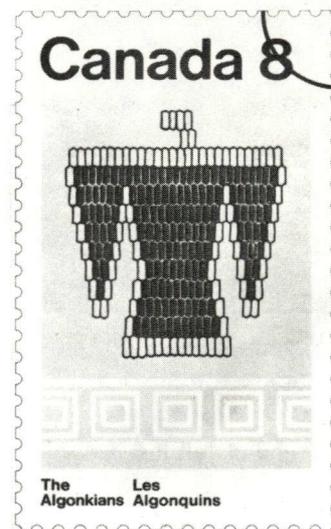
La famille algique réunit des tribus apparentées par la langue et dispersées sur un vaste territoire au Canada. A l'arrivée des premiers Européens sur le continent, les Algonquins occupaient



en entier la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, la plus grande partie du Québec, le Nord de l'Ontario et une partie des Prairies. Les tribus algiques, qui peuplaient les vastes régions boisées de l'est du Canada, étaient les Chippewas, les Cris, les Algonquins, les Montagnais, les Micmacs et les Malécites.

Tous les Indiens de la famille algique se vêtaient de peaux d'animaux et de fourrures. Les hommes portaient des jambières, des jarretières, un pagne, une ceinture, une chemise et une sorte

de coiffure. Les femmes étaient vêtues de jambières et d'une jupe enveloppante. Hommes et femmes s'enroulaient dans des couvertures de fourrure et portaient des mocassins à semelle souple. Les chemises et les jambières étaient ordinairement faites en peau de chevreuil. Les Algonquins tissaient une étoffe avec des poils de bison et la teignaient



parfois en noir, jaune ou rouge. Avant l'arrivée des Blancs, les vêtements étaient ornés de motifs peints, de piquants de porc-épic teints ou de broderies en poils d'original.

Les croyances religieuses avaient une grande importance pour les Algonquins; elles se rattachaient à la survie, la guérison des malades, la prévision de l'avenir, les rapports entre humains et la communication avec les morts. Les cérémonies rituelles étaient exécutées par des sorciers qui possédaient des pouvoirs surnaturels empruntés au monde des esprits.

Les Indiens croyaient que les forces surnaturelles existaient dans le soleil, le feu, la mer, les points cardinaux, les rochers, les plantes et les animaux. Parmi ces esprits, l'oiseau-tonnerre et l'ours étaient les plus puissants.

Toutes les tribus algonquines tiraient leur subsistance de la chasse, de la pêche, de la cueillette de fruits et de l'agriculture. Ils cultivaient le maïs, la fève et la courge. Pendant une partie de l'année, les Indiens étaient relativement sédentaires. Ils construisaient donc soigneusement leurs wigwams en écorce de bouleau et possédaient souvent des articles ménagers variés comme des plats, des ustensiles, des pots, des outils, des objets religieux et des jeux.